



Nouveaux Ateliers

Ces ateliers, en groupe de 4 à 6 personnes maximum, sont organisés en alternance, environ tous les deux mois.

Il est vivement conseillé que chaque agent en PPR participe à chacun des deux ateliers au cours de l'année de reclassement, prioritairement sur la fin de PPR.

Ces ateliers sont organisés en visio, durant deux heures, et vous pouvez vous inscrire grâce aux liens sur les différentes lettres d'informations PPR.

* Atelier CV / LM

Chaque agent envoie son CV en amont de l'atelier et se place dans la position d'un employeur pour commenter les CV des participants. Chaque agent aura ainsi un retour sur son CV.

* Atelier Entretien de recrutement

Chaque agent prépare en amont de l'atelier une candidature à un offre d'emploi fictive (fournie par l'organisateur de l'atelier) et une présentation courte de son parcours, pour passer un court entretien fictif devant les autres agents en PPR. Chaque participant aura ainsi un retour sur sa présentation orale.

Rôles et missions de l'employeur

P
O
I
N
T

S
T
A
T
U
T

Durant la PPR, l'employeur a un rôle d'accompagnement et de suivi administratif de l'agent. Il a l'obligation de moyen pour reclasser l'agent, tant en interne qu'en externe, et doit tout mettre en œuvre pour l'accompagner vers un nouveau poste.

Dès réception de l'avis d'inaptitude au grade émis par le Conseil Médical, l'employeur doit proposer la PPR via un courrier à l'agent concerné, puis en cas d'accord, il le place en activité et le rémunère : la PPR démarre pour 12 mois.

Administrativement, l'employeur inscrit l'agent en formation, rédige des avenants pour les stages, et finance les bilans de compétences et autres actions payantes de formation (en s'appuyant sur les aides financières du FIPHP).

En termes d'accompagnement, il est vivement conseillé de réaliser des points réguliers (à minima tous les mois) avec l'agent, en traçant par écrit les échanges et les décisions prises, notamment dans les conventions et les avenants, mais aussi par des comptes rendus réguliers.

Les formations à distance

F
O
C
U
S

D
U

M
O
I
S

En complément des formations du CNFPT et/ou d'organismes privés, il est aussi possible de se former en ligne, le plus souvent gratuitement, sur des plateformes dites « MOOC ». Ces plateformes nécessitent la création d'un compte, et ensuite il vous faut choisir parmi leur catalogue, souvent très riche.

Il existe des formations en ligne payantes et certifiantes, souvent à prix modéré. Cela peut être une option intéressante, mais cela nécessite un niveau d'autonomie et de connaissance informatiques plutôt importants.

Quels sites ? My-mooc.com / Fun-mooc.com (voir les formations du CNFPT) / Open-classrooms.com (bonnes formations en bureautique) ...

Avantages : Ces formations se font selon votre rythme, le plus souvent une à deux demi-journées par semaine. Ces formations en ligne sont un excellent moyen de développer vos compétences et d'utiliser votre temps, surtout pour des semaines un peu creuses, sans stage ni formation en présentiel ! Sous réserve d'obtenir l'attestation de formation, notez bien votre participation à ces MOOC sur votre CV !

Atelier Entretien de recrutement

21 novembre, 14h30

[Inscrivez-vous en cliquant ici](#)

Attention : places limitées

Prochain atelier PPR

14 novembre 2023, 14h30

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Nouvelles formations en ligne

[CNAM—Réussir sa vie professionnelle](#)

[Renforcer ses compétences orthographiques](#)

[L'éloquence pour tous](#)

[CNFPT—La TVA](#)